

PARRAINAGE SCOLAIRE ET ETUDIANT IMS

FILLEUL :

NOM :

PRENOM :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Téléphone domicile :

Téléphone portable :

Mail personnel :

PARRAIN :

Société Membre:

NOM :

N° Badges:

PRENOM :

Date de naissance:

n°carte étudiant:

Formule d'adhésion et tarifs :

Le " scolaire ou étudiant filleul " devra s'acquitter de son droit d'adhésion ainsi que du coût de fabrication de son badge d'accès. (6€/badge)

Adhésion "scolaire ou étudiant filleul" :

Mois d'Inscription	Janvier	Fevrier	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
Coût de l'adhésion	166 €	152 €	138 €	125 €	111 €	97 €	83 €	69 €	55 €	42 €	28 €	14 €
Possède déjà un badge	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Fabrication d'un badge	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7
TOTAL												

N°Badge :

Cas d'annulation de l'adhésion et de son remboursement :

L'adhésion ne pourra être annulée et remboursée qu'en cas de force majeure ne permettant pas à l'adhérent de suivre les activités d'IMS soit en cas de maladie de longue durée empêchant la pratique du sport survenant dans un délai de 3 mois après l'adhésion (sur présentation d'un certificat médical) ou de déménagement urgent et imprévu. Le remboursement se fera alors en totalité.

Une déclaration de grossesse en cours d'année ne peut donner lieu à une quelconque annulation et donc un quelconque remboursement.

Recommandations :

Chaque adhérent se doit de prendre connaissance du Règlement Intérieur d'IMS affiché dans le hall d'entrée et de le respecter sous réserve de l'annulation de son adhésion sans remboursement possible en cas de non respect.

Il est conseillé à chaque adhérent de souscrire une Assurance Responsabilité Civile, sachant qu'en cas d'accident, d'incident ou de dégradation causée à un tiers, IMS ne pourra être présentée comme responsable.

Documents à fournir pour l'adhésion :

- Certificat médical de non contre indication à la pratique d'activités physiques de moins de 3 mois pour les nouveaux adhérents ou le questionnaire de santé pour ceux déjà inscrits depuis moins de 3 ans.
- Une photo d'identité par adhérent pour la fabrication des badges permettant l'accès au complexe.
- Un chèque à l'ordre d'IMS correspondant au montant de l'adhésion + participation à la fabrication du badge.
- Présentation de sa carte d'étudiant et d'une pièce d'identité.

Je soussigné (e)
renseignements fournis.

atteste sur l'honneur par la présente l'exactitude de tous les

Date :

Signature :

Recommandations :

Chaque adhérent se doit de prendre connaissance du Règlement Intérieur d'IMS affiché dans le hall d'entrée et de le respecter sous réserve de l'annulation de son adhésion sans remboursement possible en cas de non respect.

Il est conseillé à chaque adhérent de souscrire une Assurance Responsabilité Civile, sachant qu'en cas d'accident, d'incident ou de dégradation causée à un tiers, IMS ne pourra être présentée comme responsable.

Cas d'annulation de l'adhésion et de son remboursement :

L'adhésion ne pourra être annulée et remboursée qu'en cas de force majeure ne permettant pas à l'adhérent de suivre les activités d'IMS soit en cas de maladie de longue durée empêchant la pratique du sport survenant dans un délai de 3 mois après l'adhésion (sur présentation d'un certificat médical) ou de déménagement urgent et imprévu. Le remboursement se fera alors en totalité.

Une déclaration de grossesse en cours d'année ne peut donner lieu à une quelconque annulation et donc un quelconque remboursement.